

L'Union SNUI – Sud Trésor est devenu :



Solidaires Finances Publiques

VAL - DE - MARNE

Local syndical- Hôtel des Finances

1 Place du Général Billotte - 94040 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01-41-94-34-64 ; 01-43-99-65-48 ou 37-95

solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu des Comités Techniques Locaux (CTL) des 14 et 28 novembre 2014

Nous avons lu les déclarations liminaires ci-jointes : [la première](#) porte sur les sujets à l'ordre du jour du CTL, l'autre plus spécifiquement sur les frais de déplacement des équipes mobiles (EDRA, EMR, huissiers, redevance, etc.).

➤ Nous avons tout d'abord dénoncé la situation des emplois dans le Val-de-Marne, car les collègues n'en peuvent plus !

Or, outre les postes vacants, le Val-de-Marne s'illustre ENCORE en matière de suppressions d'emplois, à savoir : + 1 AFiPA (?!), -2 I Div, -12 A, -28 B, +4 C et -1 AST (agent technique).

Face à une telle situation, il est inadmissible de constater qu'un 3^e poste d'AFiPA est créé en à peine 10 mois (les autres ayant été créés le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre 2014), alors que les services croulent sous le travail... par manque d'effectifs !

Ce n'est malheureusement pas la création de 4 postes d'agents C annoncée qui permettra d'y remédier, d'autant plus qu'il ne s'agit que d'un simple affichage (les postes déjà existants n'étant pas pourvus !).

➤ Nous avons ainsi insisté sur la situation des collègues du SIP de Créteil et avons remis les deux pétitions qu'ils ont rédigées.

➤ Dans le même temps, la direction ose affirmer ne pas avoir d'autres projets. Or nous avons cité, à titre d'exemple, le bail précaire conclu pour la Trésorerie de Saint Maur-des-Fossés ou le fait que le Val-de-Marne soit à nouveau retenu pour une expérimentation : celle de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. M. BRUNET a été très surpris du fait que nous soyons au courant car le Directeur Général le lui avait annoncé en personne et il n'en avait parlé qu'à M. LE BUHAN. (Ah, cette politique du secret !). Au-delà de cette anecdote, les collègues des SIP fonciers pourront utilement se rapprocher de ceux des SIE pour connaître l'incroyable charge de travail que cela va générer. Il ne manquerait plus que cette

expérimentation se télescope avec la généralisation des SIP fonciers (maintes fois annoncée) !

Heureusement, à force d'insister sur l'aberration sans précédent de lancer ces deux réformes en même temps, Monsieur BRUNET a fini par nous « avouer » qu'il avait proposé à la direction générale de ne pas procéder à la généralisation des SIP fonciers. (Ouf !).

➤ Nous avons eu de nombreux échanges concernant les mesures restrictives prises par la DDFiP concernant le remboursement des frais de repas des équipes mobiles. Nous n'avons pu que constater le peu d'arguments que la Direction avait à nous opposer quand à l'application de la note Nationale.

A l'issue de ces échanges, la direction a indiqué « interroger à nouveau la centrale » pour se faire confirmer la validité des dispositions de la note départementale.

➤ Pour finir, nous avons relancé la direction car une question importante reste toujours sans réponse. A savoir que, malgré les bien trop nombreuses suppressions d'emplois, les rémunérations versées sont... en augmentation de... 5 933 234 € !!!

Ce à quoi la Direction nous répond... qu'ils cherchent encore. (A croire que la comptabilité publique n'est plus ce qu'elle était ?!?).

➤ Il est également à noter que nous avons eu raison d'être la seule organisation syndicale à ne pas boycotter la séance du 28 novembre.

En effet, nous y avons appris une excellente nouvelle : un agent supplémentaire va être affecté au SFACT (Service facturier) dès le 1^{er} décembre !

Nous sommes d'autant plus contents pour les collègues de ce service (qui a perdu les 2/3 de son effectif !), que nous y voyons le résultat de nos efforts !

(Nous avons en effet interpellé la direction à plusieurs reprises en CTL ou lors d'audiences spécifiques - 6 à 7 sur le sujet rien que cette année ! - car ce service n'en pouvait plus. Or, lors de la séance du 14 novembre la direction refusait d'affecter un agent de plus, malgré la charge de travail supplémentaire transférée à ce service le 1^{er} janvier 2015. Cf. plus loin).

Ces deux comités techniques locaux avaient le même sujet, à savoir :

1) Approbation des PV :

Les 11 procès verbaux des précédentes séances ont été adoptés à l'unanimité.

2) Aménagement des horaires d'ouverture au public :

En préambule, pour répondre à nos déclarations liminaires, M. Brunet a reconnu que cela avait été une erreur de s'aligner sur le mieux disant en matière d'horaires d'ouverture au public lors de la fusion. Il estime qu'il est désormais important de réfléchir à l'avenir sur la différence de travail entre la caisse et l'assiette.

Nous avons insisté sur le fait que ces deux métiers sont très différents et posent problème lorsque sont regroupés les accueils des Trésoreries et des Centres des Finances publiques au même endroit.

Cela a été l'occasion de dénoncer à nouveau le seuil aberrant du paiement de 300 € en espèces et des écritures comptables supplémentaires ainsi générées.

Contrairement aux premières remontées que nous avons eu du terrain, la direction avait bien demandé aux chefs de service de vous consulter sur la nouvelle fermeture proposée. Toutefois, le message a été envoyé pendant les vacances scolaires, avec un délai de réponse très court et... une question peu ouverte, rédigée en ces termes :
« le maintien de l'ouverture sur des journées entières le lundi, le mercredi et le vendredi semble plus favorable à l'accueil du public au regard des ses habitudes de fréquentation des services. Enfin, la fermeture d'une journée complète est susceptible d'occasionner des difficultés les journées d'échéance et serait problématique s'agissant de la continuité des missions notamment des Services de publicité foncière.

En conséquence, la direction envisage de positionner la 2ème demi-journée de fermeture de l'accueil du public le mardi après-midi.

Après consultation des agents, je vous remercie de bien vouloir nous indiquer quels sont, pour votre poste, les avantages et inconvénients de cette option ».

On comprend aisément pourquoi certains chefs de service n'ont fait qu'une simple information auprès des collègues... le résultat de la consultation étant déjà annoncé dans le message de la direction !

Nous vous joignons le recensement des réponses effectué par la direction.

En ce qui concerne vos réponses à notre enquête, il n'y a pas de solution unique qui se dégage. (Vous avez été nombreux à dénoncer le fait que cette fermeture supplémentaire était une atteinte au service public, mais qu'elle était nécessaire à cause du manque d'effectifs et de la charge de travail liée à l'accueil. Certains proposaient le mercredi après-midi, d'autres y étaient opposés. Idem pour le vendredi après-midi. D'autres voulaient fermer une journée entière, pour plus de lisibilité pour le contribuable et pas d'arrêté comptable à faire).

Lors du CTL, les discussions ont permis de relever que, compte tenu des différents horaires d'ouverture des services, certains ouvriraient 24h de plus sur l'année.

Sept services étant concernés, la direction va les contacter pour savoir s'ils veulent

modifier leurs horaires d'ouverture en conséquence.

Mais nous avons surtout insisté sur le fait que, comme cette fermeture au public est accompagnée de l'obligation de renforcer l'accueil téléphonique, elle ne permettra pas de libérer du temps pour faire de la gestion.

Nous avons également dénoncé une consultation qu'on ne peut même pas qualifier de « à la Corse », car nos amis Corses ont, eux, saisi le CHSCT afin qu'il réfléchisse sur la problématique de l'accueil.

Par ailleurs cela a été l'occasion d'insister sur la situation des collègues des services de publicité foncière qui, en raison de la fermeture au public, ne peuvent utiliser leurs applications. Ce à quoi M. Brunet nous répond que, ces fermetures étant désormais actées au niveau national, une solution sera probablement recherchée.

Vote : Toutes les organisations syndicales ont voté contre.

Pour Solidaires Finances Publiques, la seule vraie solution serait d'avoir les effectifs nécessaires pour l'accomplissement de nos missions. Pour preuve, les pétitions des collègues du SIP de Créteil, celles du SIE de L'Hay-les-Roses ou les résultats du baromètre social ! Cette fermeture supplémentaire ne fait que reporter l'accueil sur d'autres jours, sans régler au fond le problème de la charge de travail. Nous espérons néanmoins que cela permettra aux collègues de respirer un peu.

3) Changement du périmètre d'assignation de la dépense et de la recette dans le Val-de-Marne :

Nous avons dénoncé le fait qu'un seul emploi ait été créé au service facturier (SFACT). En effet la note de la centrale prévoit qu'un agent gère en moyenne 3000 D.P. (Dépenses de Personnel) or un seul emploi est créé pour 6000 D.P. transférées. Cela nous inquiète d'autant plus que nous interpellons très régulièrement la direction en raison du manque d'effectifs de ce service à l'heure actuelle.

Lors du CTL du 28 novembre, la direction nous a informé qu'après réflexion un emploi supplémentaire était créé à compter du 1^{er} décembre, ce dont nous nous félicitons.

Vote : lors du CTL du 14 novembre, nous avons voté CONTRE car les effectifs de ce service sont déjà insuffisants. De plus nous nous inquiétons également pour l'avenir du service de la dépense dans le cadre de la régionalisation des ministères.

Lors du CTL du 28 novembre, nous nous sommes ABSTENUS de voter (car si nous avons obtenu gain de cause en matière d'emploi, les affirmations de la direction sur

la probabilité que Créteil soit choisie dans le cadre de la régionalisation ne sont pas suffisantes pour nous rassurer sur l'avenir des collègues de la dépense).

4) Plan d'actions du baromètre social :

Pour répondre aux résultats catastrophiques du Val-de-Marne, la direction ne « propose » que de rajouter du travail à votre travail en vous conviant à des réunions mensuelles.

Non seulement cela ne répond pas à tout ce que vous avez dénoncé lors du sondage, mais cette « solution » n'est en fait que l'application d'une recommandation du CHSCT ministériel, déclinée à cette occasion.

La direction pourra ainsi se féliciter de remplir deux indicateurs d'un coup !!!
Mais vous, y voyez vous une quelconque amélioration dans vos conditions de travail ?

Nous avons rappelé que, outre les effectifs nécessaires, le seul moyen d'améliorer nos conditions de travail est d'arrêter de créer des sites à taille inhumaine, d'effectuer des affectations d'office, de créer de l'anxiété inutilement en refusant de présenter le plan triennal de la direction (futurs réorganisations proposées pour le département).

Nous avons redonné l'exemple de la brigade patrimoniale de Nogent, qui devait déménager sous quinzaine, mais que nous avons réussi à reporter d'un an afin de faire respecter le droit à mutation des collègues. Ainsi, face à la brutalité de l'annonce du déménagement, la quasi totalité des collègues ne voulaient pas venir sur Créteil.

Grâce à ce délai d'un an, les collègues ont pu s'organiser (etc.) et la direction a pu nous proposer des plans plus conformes à la réglementation. Au final, c'est la quasi totalité des collègues qui ont accepté de venir à Créteil.

Concernant les postes vacants (c'est à dire budgétés et non pourvus) M. Brunet affirme qu'il n'a aucun pouvoir sur les emplois. Nous lui avons rappelé que c'était totalement faux !

Pour preuve, le Val-de-Marne s'illustre désormais non seulement par le niveau de ses suppressions d'emplois (- 2 I Div , - 12A , -28B , + 4C et - 1AST), mais par le record de créations de postes d'AFiPA !!! (Le troisième en 10 mois : comme quoi de l'argent il y en a !).

Par ailleurs, la direction « propose » de créer des fiches pratiques pour les chefs de service, afin qu'ils puissent informer les agents de leurs perspectives de carrière

lors de l'entretien de notation.

Quelle blague, lorsque l'on connaît l'évolution des taux de promotion (par exemple, 21 % en 2011 deviennent... 12 % en 2014 pour les promotions de C en B !).

Mais nous avons atteint l'apogée lorsque la direction propose de réduire le stress au travail et que, à cette fin, elle a pour seule solution : l'accueil QUE sur rendez-vous !!! (Sauf pendant la campagne IR, de recouvrement, etc., etc. ! Y'a pas à dire, le changement, c'est maintenant...).

5) Bilan de la campagne de notation 2014 (gestion 2013) :

Pour commencer, nous avons insisté sur l'aberration des dernières notes de la centrale, car elles ont obligé à tenir deux CAPL par grade et obligé la direction à nous faire cette présentation incomplète (les CAP nationales n'ayant pas eu lieu).

Il y a eu beaucoup de discussions autour des majorations qui n'avaient pas été attribuées (et qui auraient pu utilement remplacer les notes d'encouragement).

Nos collègues agents C qui se sont vus refuser une majoration au motif « qu'il n'y en avait pas assez » apprécieront d'autant plus que la direction nous affirme que « c'est un grade pour lequel il n'y a aucune tension » (c'est à dire qu'il y a suffisamment de majorations à distribuer).

6) Présentation de la note départementale du 9 mai 2014 sur les frais de déplacement :

Suite au groupe de travail du 26 septembre dernier, nous avons demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du CTL. Cela afin d'officialiser notre désaccord sur les dispositions prises par le département, qui ont pour seule finalité de priver les équipes mobiles du remboursement de certains frais.

Pour justifier ces restrictions, la direction départementale a usé d'une lecture parcellaire des textes applicables (cf. liminaire du 28/11/2014). De plus, elle supprime volontairement certains paragraphes de la note de l'administration centrale... ou en ajoute d'autres !

Nous avons démontré dans la pétition et nos déclarations liminaires ci-jointes, la vacuité de leur argumentation. Il ressort également des débats que, si les collègues concernés sont financièrement lésés, c'est uniquement parce que notre directeur départemental a peur pour son éventuelle responsabilité comptable !

Des actions concrètes suivront, car la direction s'est seulement engagée à « recontacter l'administration centrale ». Nous avons ensuite remis les pétitions que vous avez été plus de 400 à signer.

7) Cartographie des frais de déplacement :

La direction a omis de nous présenter ce document.

8) Questions diverses :

- Nous avons demandé ce qu'il en était des recommandations du secrétariat général en matière de travail sur double écran. La direction nous avait affirmé en CHSCT que la DISI procédait à la mise en place de deux écrans de même marque et de même modèle sur les postes ayant besoin de deux écrans (secteur public local, service de publicité foncière, etc.). Désormais, elle reconnaît qu'elle n'a pas officiellement fait de demande en ce sens, mais que ce sera fait.

- Pour répondre à notre intervention du début du CTL, M. Brunet nous informe qu'il avait tenu compte de nos précédentes interpellations car il a proposé à l'administration centrale de ne pas généraliser les SIP fonciers dans le Val-de-Marne. Il a au contraire proposé la création d'un pôle foncier, notamment parce que le Val-de-Marne a été retenu comme volontaire pour expérimenter la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

- Nous avons insisté sur les problèmes d'effectifs, dont au SIP de Créteil.

La situation de ce service va se dégrader encore plus suite aux réussites aux concours et aux mutations (cf. pétitions).

- Nous avons demandé quelles étaient les modalités de paiement par l'administration par mandat cash (une réponse sera faite directement aux services).

- Nous avons eu de nombreux échanges concernant la formation professionnelle, car il y a bien trop de stages annulés faute de temps pour les participants (...).

Nous avons également cité l'exemple du stage de comptabilité, annulé à la dernière minute et reporté à l'année prochaine... bien que ce stage soit essentiel pour les collègues nouvellement affectés ! Nous sommes en effet bien loin de l'époque où la formation professionnelle du Val-de-Marne était citée en exemple, et où les chefs de service inscrivaient d'office les nouveaux collègues afin qu'il bénéficient d'une formation métier dès leur prise de fonction.

- Nous avons dénoncé la situation de la Trésorerie Paul GUIRAUD où une collègue doit se restreindre pour sa prise de congés, car elle est désormais seule pour faire la paie du personnel de l'hôpital. M. GANDON est parfaitement conscient de la difficulté de ces « postes spécifiques » et verra ce qu'il est possible de faire.

- Nous avons relayé la demande de création d'un protocole d'accord lorsqu'une Trésorerie est implantée dans un Centre des Finances publiques (pour éviter le double comptage des pièces, etc.). Dans un premier temps, M. GANDON va rappeler qu'il est inutile de procéder à un double comptage car c'est le comptable de la

Trésorerie qui a la responsabilité comptable. C'est donc lui qui signe le bordereau et le caissier ne fait que procéder à l'enregistrement comptable.

Il en profitera également pour rappeler que les interrogations au regard des différences de comptage entre celui effectué par le service et celui fait par le convoyeur de fonds sont sans objet, ce type de débet étant à enregistrer en « force majeure » (et donc sans aucune incidence pour le comptable).

- Nous trouvons aberrant qu'il n'y ait toujours pas d'affiche à la Trésorerie de Villeneuve-le-Roi, alors que le déménagement est prévu dans 15 jours maintenant !

Il est regrettable qu'elle n'ait pas été posée longtemps à l'avance, afin d'informer les contribuables qui se sont déplacés pendant les différentes campagnes de recouvrement.

- Il en va de même pour l'information sur la fermeture le mardi après-midi... à compter du 1^{er} janvier 2015 (soit dans un mois !).

- Nous avons redemandé à ce que la grille de Créteil soit fermée les jours de fermeture au public (mais sans mettre le cadenas, afin de pouvoir ouvrir facilement le portail en cas d'urgence).

Nous sommes à votre disposition pour plus de renseignements.

Vos représentants au CTL :

Titulaires : Bernardo DOUET, David FERREIRA, Olivier LEDUC, Sylvie GUILLERAND ;

Suppléants : Christophe BARBIER, Eddy PRUD'HOMME, René GUSSE, Stéphane BAILLIN ;

Experts ayant siégé : Fabien RIEG, Patrick CATHALA.